

représentants de tous les partis à la Chambre était institué, il pourrait étudier cette question et interroger les intéressés.

C'est une question qu'ils ne peuvent soulever eux-mêmes, que bien peu de députés, malheureusement, veulent soulever car la tâche ne semble pas agréable. Il y a cependant là matière à grief, une injustice que les membres de la Chambre, je crois, veulent certainement supprimer. Un comité formé de représentants de tous les partis devrait étudier cette question avec les divers services intéressés, car cette situation se retrouve dans presque chacun d'eux, mais surtout au service de M. l'Orateur. Dans les circonstances, le ministre des Finances devrait rectifier la situation en apportant les améliorations voulues de façon à rendre justice au personnel qui n'est pas traité de façon équitable, pour ne pas dire davantage.

M. Herridge: Je veux dire quelques mots pour appuyer l'honorable député qui vient de déclarer qu'il faut faire quelque chose relativement à la pension des employés de session.

L'hon. M. Harris: De la Chambre?

M. Herridge: C'est ce dont parlait le préopinant.

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas compétence en ce qui concerne la Chambre des communes.

M. Herridge: Je tiens à dire que le ministre des Finances peut faire quelque chose pour remédier à la situation car certains employés sont entrés en communication avec les hauts fonctionnaires de ce ministère. Il existe actuellement des injustices et de la confusion. Je tiens à signaler au ministre que les employés ont d'abord reçu une lettre de M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil privé, les informant des dispositions prises en vue de leurs cotisations au compte de la caisse de retraites. Contresignée par M. Leonard Hill, la lettre est datée du 5 mai. Une autre lettre de M. Leonard Hill en date du 1^{er} juillet contenait d'autres directives. Elle fut suivie d'une lettre de M. Patrice-F. Cyr renfermant de nouvelles instructions.

Après avoir reçu ces lettres contradictoires, l'un des intéressés ou plusieurs d'entre eux ont décidé de téléphoner à certains hauts fonctionnaires du ministère. On leur a dit que quelques-unes de ces lettres n'étaient pas fondées, d'où confusion encore plus grande qu'auparavant. De plus, il faut voir les formules qu'ils ont eu à remplir. En voici une. On exige qu'ils les remplissent. Après avoir cherché à élucider certains points assez obscurs pour les fonctionnaires, on leur a dit

qu'il n'était pas nécessaire de remplir cette formule, en alléguant une délibération attestée du Conseil du Trésor.

De plus, il y a des points plutôt stupides dans cette formule. On leur demande d'indiquer la date de leur entrée au service. C'est plutôt difficile pour certaines femmes qui sont ici depuis 25 ou 30 ans et, à mon avis, tout à fait inutile. Je ne fais que réclamer justice pour les employés de session qui ont travaillé ici de nombreuses années et ne peuvent, sous l'empire des règlements actuels, bénéficier de la pension. J'invite le ministre à faire en sorte qu'un représentant de la division de la pension se rencontre avec ces personnes et leur expose tous les aspects du régime de la pension, parce qu'elles n'y voient goutte et ne peuvent être bien renseignées que grâce à un contact direct avec un des hauts fonctionnaires compétents.

M. Regier: Je ne prendrai qu'une minute, monsieur le président. Le ministre a tenté de prendre la parole après que l'honorable député d'Okanagan-Boundary eut parlé. Lorsqu'il le fera, j'espère qu'il n'oubliera pas de parler de la pétition qui lui a été soumise.

La situation est très grave. Ma circonscription compte cinq organisations municipales qui toutes ont désespérément besoin de compter sur cette caisse. Je préconiserais volontiers d'en relever le montant de 30 millions à 100 millions de dollars. Le problème s'aggrave chaque année. En face de l'aide que le gouvernement provincial créditiste de l'Alberta accorde à ses municipalités, le gouvernement fédéral libéral ne voudrait pas sans doute qu'on dise qu'il a moins aidé aux finances municipales que le gouvernement créditiste de l'Alberta.

M. Low: Le ministre des Finances peut être assuré que je n'ai pas l'intention de me lancer ni de tenter de me lancer dans un débat en règle en ce moment. Néanmoins, si je prends la parole, c'est surtout parce que j'estime qu'il est de mon devoir, même s'il se fait tard et que le ministre désire en finir, de soumettre certains faits à son attention.

Le ministre des Finances est un nouveau venu dans son ministère. Je le considère comme l'un des brillants esprits de notre pays. Je n'essaie pas de le flatter. Je le connais et l'admire depuis un certain temps. J'ai collaboré avec lui en diverses circonstances et j'ai grande confiance en sa capacité de regarder les faits en face. J'aimerais bien pouvoir, en ce moment, engager le ministre dans un débat complet à l'égard de sa politique financière. Néanmoins, l'heure avance et je serais peut-être mal avisé d'agir de la sorte, mais je dirai que seul le ministre est à blâmer pour n'avoir pas soumis plus